



CENTRE DE GESTION DES LANDES

Maison des communes

175, place de la caserne Bosquet – BP 30069

40002 MONT DE MARSAN CEDEX

Tél. : 05 58 85 80 00

Site Internet : www.cdg40.fr

Fax Service Concours : 05.40.00.08.03

CALENDRIER DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS 2012

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ce document est un calendrier prévisionnel. Des modifications sont possibles : *un concours peut être ajouté ou supprimé et des dates peuvent être modifiées, ce qui n'a pas à être justifié et ne peut faire l'objet d'une réclamation.*

Le Service Concours du CENTRE DE GESTION ne saurait être tenu pour responsable des annonces erronées de concours diffusées par voie de presse.

Tout candidat souhaitant s'inscrire à un concours (externe, interne ou 3^{ème} concours) ou à un examen, doit obligatoirement remplir un dossier d'inscription en respectant impérativement les dates et les lieux d'inscription indiqués sur le calendrier.

ATTENTION : l'inscription à un concours ou à un examen et l'inscription à la préparation de ce concours ou de cet examen sont deux démarches différentes. L'inscription à la préparation ne dispense pas de l'inscription au concours ou à l'examen auprès du Centre de Gestion organisateur.

Pour les concours ou examens organisés par le Centre de Gestion des Landes, les inscriptions peuvent s'effectuer, pendant les périodes réglementaires :

- **soit en se préinscrivant en ligne directement sur le site Internet www.cdg40.fr pour les concours organisés par le CDG40 uniquement,**
- **soit en adressant une demande écrite de dossier d'inscription par voie postale,** accompagnée d'une enveloppe grand format (23 x 32 cm) libellée à vos nom et adresse et affranchie pour un envoi de 100 gr,
- **soit en retirant le dossier d'inscription sur place,** au SERVICE CONCOURS DU CENTRE DE GESTION DES LANDES – Maison des Communes – 175 place de la caserne Bosquet-BP 30069 – 40002 Mont de Marsan cedex (ouverture du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00,

Pour les concours et examens organisés par d'autres centres de Gestion, il convient de s'adresser directement auprès du Centre de Gestion organisateur.

Aucun dossier ne sera délivré sur demande téléphonique ou par mail.

Dans tous les cas, le dossier d'inscription ou le dossier de préinscription imprimé, comportant les pièces demandées, devra être déposé ou envoyé au Centre de Gestion, au plus tard le jour de la clôture des inscriptions, pour être considéré comme inscription.

Le dépôt des dossiers d'inscription doit être fait impérativement aux dates indiquées sur le calendrier :

- le cachet de la poste faisant foi en cas d'envoi postal
- avant 17 h 00 en cas de dépôt au CENTRE DE GESTION.

LES CANDIDATS RECONNUS TRAVAILLEURS HANDICAPÉS par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées peuvent bénéficier d'aménagements d'épreuves en fonction de la nature de leur handicap. Pour obtenir cet aménagement, ils devront fournir, au moment de leur inscription :

- **le certificat médical établi par un médecin agréé** attestant de la compatibilité de ce handicap avec le grade postulé et précisant les aménagements d'épreuves à mettre en place.
- **la notification** de la décision de la commission lui reconnaissant la qualité de travailleur handicapé et l'orientant en milieu ordinaire du travail

INFORMATIONS SUR LES CONCOURS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Les concours de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE permettent l'accès aux emplois des collectivités territoriales : Mairies, Communautés de Communes, C.C.A.S, Conseil Général, Conseil Régional... et établissements publics.

➤ LES CONCOURS EXTERNES : l'accès à ces concours est fonction du niveau de titre ou diplôme détenu par le candidat :

- **Catégorie A** : (diplômes de niveau II ou plus: licence, master...)
- **Catégorie B** : (diplômes de niveau III et IV: Bac, D.U.T, B.T.S, D.E, ...)
- **Catégorie C** : (diplômes de niveau V : C.A.P, B.E.P, B.E.P.C ...).

Sont toutefois dispensés de conditions de diplôme (sauf pour les professions réglementées) :

- les mères et pères d'au moins 3 enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement.
- les sportifs de haut niveau, sous réserve de figurer sur une liste publiée l'année du concours par arrêté du ministre de la Jeunesse et des Sports.
- les possesseurs d'une équivalence de diplôme (REP : reconnaissance de l'expérience professionnelle) voir modalités dans les brochures des concours.

➤ LES CONCOURS INTERNES sont ouverts aux fonctionnaires et agents publics justifiant d'une certaine ancienneté dans la Fonction Publique (les CES, CEC, CAE, autres contrats aidés de droit privé et emplois-jeunes n'ont pas la qualité d'agent public).

➤ LES CONCOURS DE TROISIEME VOIE sont ouverts, pour certains cadres d'emplois, aux personnes ayant ou ayant eu la qualité d' élu local ou de responsable d'association ou une expérience professionnelle dans le cadre d'un contrat de droit privé, pendant une durée minimale de quatre années. Sont exclues du décompte, les périodes pendant lesquelles les candidats avaient la qualité de fonctionnaire, d'agent public, de magistrat ou de militaire.

➤ LES EXAMENS PROFESSIONNELS concernent les agents titulaires d'un grade et d'un poste dans la fonction publique territoriale et qui désirent évoluer dans leur cadre d'emplois ou dans le cadre d'emplois immédiatement supérieur.

Le CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE organise, chaque année, des concours de recrutement accessibles sans conditions d'âge à l'exception de la filière Police.

A l'issue de ces concours, les lauréats figurent sur une liste d'aptitude d'une durée initiale de validité d'un an, renouvelable deux fois, sur demande écrite, si le lauréat est encore à la recherche d'un emploi à l'issue de la première ou de la deuxième année d'inscription. Cette liste d'aptitude a une valeur nationale.

À noter : LA RÉUSSITE À UN CONCOURS NE VAUT PAS RECRUTEMENT. Il appartient au lauréat de rechercher un poste. Le pouvoir de nomination relève de la seule compétence du Maire ou du Président de la collectivité ou de l'établissement public.

REMARQUE : En l'absence de convention passée avec le centre de gestion organisateur du concours ou de l'examen professionnel, la collectivité qui recrute se verra facturer une participation au titre des frais d'organisation du concours ou de l'examen (coût du lauréat).

CONCOURS

Nature du concours	Conditions d'accès au concours	Dates et lieu de retrait des dossiers	date limite et lieu de dépôt des dossiers	Date des épreuves écrites	CDG organisateurs
FILIÈRE ADMINISTRATIVE					
<p style="text-align: center;">ATTACHÉ TERRITORIAL (catégorie A)</p> <p><u>Spécialités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Administration générale - Gestion du secteur sanitaire et social - Urbanisme et développement des territoires 	<p>Concours externe : Ouvert aux candidats titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplôme dans les conditions fixées par décret.</p> <p>Concours interne : Ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1er janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p> <p>3^{ème} concours : Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, à la date de la 1ère épreuve, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles mentionnées ci-dessus, qui peuvent comporter des fonctions d'encadrement, doivent correspondre à la participation, à la conception, l'élaboration et la mise en œuvre d'actions dans le domaine de la gestion administrative, financière ou comptable, de la communication, de l'animation, du développement économique, social ou culturel. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Sur place et sur le site internet</u> www.cdg33.fr :</p> <p style="text-align: center;">Du 22 mai 2012 au 20 juin 2012 inclus</p> <p style="text-align: center;">Au CDG 33</p>	<p style="text-align: center;">28 juin 2012</p> <p style="text-align: center;">Au CDG 33</p>	<p style="text-align: center;">14 novembre 2012</p>	<p style="text-align: center;">CDG 33 Immeuble Emeraude 12 rue cardinal Richaud 33049 BORDEAUX CEDEX</p>

Nature du concours	Conditions d'accès au concours	Dates et lieu de retrait des dossiers	date limite et lieu de dépôt des dossiers	Date des épreuves écrites	CDG organisateurs
<p align="center">ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^{ère} CLASSE (Catégorie C)</p>	<p>Concours externe : Titre ou diplôme classé au moins au niveau V Sont toutefois dispensés de conditions de diplôme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les mères et pères d'au moins 3 enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement. - Les sportifs de haut niveau, sous réserve de figurer sur une liste publiée l'année du concours par arrêté du ministre de la Jeunesse et des Sports. - Les possesseurs d'une équivalence de diplôme (REP : reconnaissance de l'expérience professionnelle) voir modalités sur notre site internet rubrique « Emploi-Concours ». <p>Concours interne : Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1er janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique. (La proratisation sera effectuée pour une durée hebdomadaire de travail inférieure au mi-temps). Les services contractuels ou auxiliaires sont considérés comme services publics effectifs.</p> <p>3^{ème} concours : Ouvert aux candidats justifiant, pendant une durée de quatre ans au moins, de l'exercice, soit d'activités professionnelles comportant des fonctions administratives d'exécution, de comptabilité, d'accueil du public, de documentation, ou à la mise en œuvre d'actions d'animation économique, sociale ou culturelle, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association. La durée de ces activités ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire.</p>	<p><u>Sur place, par voie postale et sur le site internet www.cdg40.fr :</u></p> <p align="center">Du 4 octobre 2011 au 2 novembre 2011 inclus</p> <p align="center">Au CDG 40</p>	<p align="center">10 novembre 2011</p> <p align="center">Au CDG 40</p>	<p align="center">14 mars 2012</p>	<p align="center">CDG 40 Maison des communes 175, place de la caserne Bosquet BP 30069 40002 MONT DE MARSAN CEDEX</p>

Nature du concours	Conditions d'accès au concours	Dates et lieu de retrait des dossiers	date limite et lieu de dépôt des dossiers	Spécialités	CDG organisateurs
FILÈRE TECHNIQUE					
<p>INGENIEUR TERRITORIAL (Catégorie A)</p> <p>Epreuves écrites : 20 juin 2012</p> <p>Concours externe</p>	<p>Concours externe : Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme d'ingénieur habilité par l'Etat après avis de la commission des titres d'ingénieurs selon les modalités prévues aux articles 642-1 à L 642-4 du code de l'éducation susvisé ou d'un diplôme d'architecte délivré en application de la loi du 3 janvier 1977, ou d'un diplôme de géomètre expert délivré par l'Etat, ou d'un diplôme délivré par l'Etat d'un niveau équivalent ou supérieur à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat, <u>en lien avec l'une des cinq spécialités du concours</u> et sanctionnant une formation à caractère scientifique ou technique.</p>	<p><u>Sur place et sur le site internet du CDG organisateur :</u></p> <p>Du 17 janvier 2012 au 15 février 2012 inclus</p> <p>auprès du CDG organisateur de la spécialité</p>	<p>23 février 2012</p> <p>auprès du CDG organisateur de la spécialité</p>	<p>Infrastructures et réseaux : Site internet www.cdg33.fr</p> <p>Ingénierie, gestion technique et architecture : Site internet www.cdg-64.fr</p> <p>Urbanisme, aménagement et paysages : Site internet www.cdg34.fr</p>	<p>CDG 33 Immeuble Emeraude 12 rue cardinal Richaud 33049 BORDEAUX CEDEX</p> <p>CDG 64 Maison des communes Rue Auguste Renoir BP 609 64006 PAU CEDEX</p> <p>CDG 34 254, rue Michel Teule 34184 MONTPELLIER Cedex 4</p>
<p>TECHNICIEN (Catégorie B)</p> <p>Epreuve écrite : 11 avril 2012</p>	<p>Concours externe : Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat technologique ou d'un baccalauréat professionnel ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours.</p> <p>Concours interne : Ouvert, aux <u>fonctionnaires et agents publics</u> des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, dans les conditions fixées par cet alinéa. (La proratisation sera effectuée pour une durée hebdomadaire de travail inférieure au mi-temps). Les services contractuels ou auxiliaires sont considérés comme services publics effectifs.</p> <p>Troisième concours : Ouverts aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de l'exercice pendant une durée de 4 ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent être exercées dans les domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du grade de technicien. La durée de ces activités ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p>	<p><u>Sur place et sur le site internet du centre de gestion organisateur de la spécialité :</u></p> <p>Du 3 novembre 2011 au 30 novembre 2011</p> <p>Au CDG organisateur de la spécialité</p>	<p>8 décembre 2011</p> <p>Au CDG organisateur de la spécialité</p>	<p>Aménagement urbain et développement durable Site internet www.cdg33.fr</p> <p>Bâtiments, génie civil Site internet www.cdg34.fr</p> <p>Réseaux, voirie et infrastructures Site internet www.cdg31.fr</p> <p>Prévention, gestion des risques, hygiène, restauration Site internet www.cdg81.fr</p> <p>Espaces naturels, espaces verts Site internet www.cdg66.fr</p> <p>Ingénierie, informatique et systèmes d'information Site internet www.cdg82.fr</p> <p>Services et intervention techniques Site internet www.cdg40.fr</p>	<p>CDG 33 Immeuble Émeraude 12 rue cardinal Richaud 33049 BORDEAUX CEDEX</p> <p>CDG 34 254, rue Michel Teule 34184 MONTPELLIER Cedex 4</p> <p>CDG 31 590 rue Buissonnière B.P. 37666 31676 LABEGE CEDEX</p> <p>CDG 81 Maison des Communes 188 rue de Jarlard 81000 ALBI</p> <p>CDG 66 6 rue de l'Ange 66000 PERPIGNAN</p> <p>CDG 82 23 boulevard Vincent Auriol 82000 MONTAUBAN</p> <p>CDG 40 Maison des Communes 175 Place de la Caserne Bosquet - BP30069 40002 MONT DE MARSAN CEDEX</p>

Nature du concours	Conditions d'accès au concours	Dates et lieu de retrait des dossiers	date limite et lieu de dépôt des dossiers	Spécialités	CDG organisateurs
<p align="center">TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE (Catégorie B)</p> <p>Epreuves écrites : 27 septembre 2012</p>	<p>Concours externe : Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III ou d'une qualification reconnue comme équivalente correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours.</p> <p>Concours interne : Ouvert, aux <u>fonctionnaires et agents publics</u> des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2^o de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, dans les conditions fixées par cet alinéa. (La proratisation sera effectuée pour une durée hebdomadaire de travail inférieure au mi-temps). Les services contractuels ou auxiliaires sont considérés comme services publics effectifs.</p> <p>Troisième concours : Ouverts aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de l'exercice pendant une durée de 4 ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent être exercées dans les domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du grade de technicien. La durée de ces activités ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p>	<p align="center"><u>Sur place et sur le site internet du centre de gestion organisateur de la spécialité :</u></p> <p align="center">Du 20 mars 2012 au 18 avril 2012</p> <p align="center">Au CDG organisateur de la spécialité</p>	<p align="center">26 avril 2012</p> <p align="center">Au CDG organisateur de la spécialité</p>	<p>Réseaux, voirie et infrastructure Site internet www.cdg40.fr</p> <p>Prévention, gestion des risques, hygiène, restauration Site internet www.cdg-64.fr</p> <p>Aménagement urbain et développement durable Site internet www.cdg81.fr</p> <p>Déplacements, transports Site internet www.cdg11.fr</p> <p>Espaces verts et naturels Site internet www.cdg66.fr</p> <p>Ingénierie, informatique et systèmes d'information Site internet www.cdg31.fr</p> <p>Bâtiments, génie civil Site internet www.cdg-64.fr</p> <p>Services et intervention techniques Site internet www.cdg40.fr</p>	<p align="center">CDG 40 Maison des Communes 175 Place de la Caserne Bosquet - BP30069 40002 MONT DE MARSAN CEDEX</p> <p align="center">CDG 64 Maison des communes Rue Auguste Renoir BP 609 64006 PAU CEDEX</p> <p align="center">CDG 81 Maison des Communes 188 rue de Jarlard 81000 ALBI</p> <p align="center">CDG 11 85 avenue Claude Bernard - B.P. 90102 11022 CARCASSONNE CEDEX</p> <p align="center">CDG 66 6 rue de l'Ange 66000 PERPIGNAN</p> <p align="center">CDG 31 590 rue Buissonnière B.P. 37666 31676 LABEGE CEDEX</p> <p align="center">CDG 64 Maison des communes Rue Auguste Renoir BP 609 64006 PAU CEDEX</p> <p align="center">CDG 40 Maison des Communes 175 Place de la Caserne Bosquet - BP30069 40002 MONT DE MARSAN CEDEX</p>

Nature du concours	Conditions d'accès au concours	Dates et lieu de retrait des dossiers	date limite et lieu de dépôt des dossiers	Spécialités	CDG organisateurs
<p>ADJOINT TECHNIQUE 1^{ère} Classe (Catégorie C)</p> <p>Epreuve écrite : 18 janvier 2012</p>	<p>Concours externe : Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la Nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenue dans celle des spécialités au titre de laquelle le candidat concourt.</p> <p>Concours interne : Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1er janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs.</p> <p>Troisième concours : Ouvert aux candidats justifiant, pendant une durée de quatre ans au moins, de l'exercice, soit d'activités professionnelles correspondant à des activités techniques d'exécution, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association. La durée de ces activités ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p> <p style="text-align: center;">ATTENTION DEMANDER LES DOSSIERS AUPRES DE CHAQUE CENTRE DE GESTION ORGANISATEUR DES DIFFERENTES SPECIALITES</p>	<p><u>Sur place, par voie postale et sur le site Internet :</u></p> <p>Du 5 juillet 2011 Au 14 septembre 2011 inclus</p> <p>Au CDG organisateur de la spécialité</p>	<p>22 septembre 2011</p> <p>Au CDG organisateur de la spécialité</p>	<p>Restauration Logistique et sécurité Site internet www.cdg24.fr</p> <p>Bâtiments, TP, VRD Site internet www.cdg33.fr</p> <p>Conduite de véhicules Espaces naturels, espaces verts Mécanique, électromécanique Site internet www.cdg40.fr</p> <p>Environnement, hygiène Site internet www.cdg47.fr</p>	<p>CDG 24 Maison des Communes Bd Saltgourde/Marsac BP 108 24051 PERIGUEUX CT Cedex 9</p> <p>CDG 33 Immeuble Emeraude 12 rue cardinal Richaud 33049 BORDEAUX CEDEX</p> <p>CDG 40 175, place de la caserne Bosquet – BP 30069 40002 MONT DE MARSAN CEDEX</p> <p>CDG 47 53, rue de Cartou 47901 AGEN CEDEX 9</p>

Nature du concours	Conditions d'accès au concours	Dates et lieu de retrait des dossiers	date limite et lieu de dépôt des dossiers	Date des épreuves écrites	CDG organisateurs
FILIERE SOCIALE					
CADRE DE SANTE INFIRMIER (Catégorie A)	<p>Concours interne : Ouvert aux fonctionnaires territoriaux titulaires du diplôme de cadre de santé ou d'un titre équivalent, relevant du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux, comptant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services effectifs accomplis dans leur cadre d'emplois, ainsi qu'aux agents non titulaires territoriaux titulaires de l'un des diplômes d'accès au cadre d'emploi d'infirmier territorial et du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents, ayant accompli au moins cinq ans de services effectifs en qualité d'infirmier territorial.</p> <p>Second concours : Ouvert, pour 10 % au moins et 20 % au plus des postes mis au concours, aux candidats titulaires de l'un des diplômes d'accès au cadre d'emplois des infirmiers territoriaux ainsi que du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents, justifiant de l'exercice d'une activité professionnelle d'infirmier pendant au moins cinq ans à temps plein ou d'une durée de cinq ans d'équivalent temps plein.</p>	<p><u>Sur place, par voie postale et sur le site internet www.cdg40.fr :</u></p> <p>Du 17 janvier 2012 au 15 février 2012</p> <p>Au CDG 40</p>	<p>23 février 2012 Au CDG 40</p>	<p>A partir du 24 mai 2012</p>	<p>CDG 40 175, place de la caserne Bosquet – BP 30069 40002 MONT DE MARSAN CEDEX</p>
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS (Catégorie B)	<p>Le concours est ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'état d'éducateur de jeunes enfants.</p>	<p><u>Sur place, par voie postale et sur le site internet www.cdg-64.fr :</u></p> <p>Du 25 octobre 2011 au 23 novembre 2011 inclus</p> <p>Au CDG 64</p>	<p>1er décembre 2011 au CDG 64</p>	<p>7 février 2012</p>	<p>CDG 64 Maison des communes Rue Auguste Renoir BP 609 64006 PAU CEDEX</p>
INFIRMIER (Catégorie B)	<p>Ouvert aux candidats titulaires soit du diplôme d'Etat d'Infirmier, soit du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier.</p>	<p><u>Sur place, par voie postale et sur le site internet www.cdg40.fr :</u></p> <p>Du 20 septembre 2011 au 19 octobre 2011 inclus</p> <p>Au CDG40</p>	<p>27 octobre 2011 Au CDG 40</p>	<p>2 février 2012</p>	<p>CDG 40 Maison des communes 175, place de la Caserne Bosquet BP 30069 40002 MONT DE MARSAN CEDEX</p>

Nature du concours	Conditions d'accès au concours	Dates et lieu de retrait des dossiers	date limite et lieu de dépôt des dossiers	Date des épreuves écrites	CDG organisateurs
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF (Catégorie B)	Ouvert aux candidats titulaires : Spécialité Assistant de service social : Diplôme d'Etat d'assistant de Service Social Spécialité Educateur spécialisé : Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé Spécialité Conseiller en Economie Sociale et Familiale : Diplôme d'Etat de Conseiller en Economie Sociale et Familiale	<u>Sur place, par voie postale et sur le internet www.cdg47.fr :</u> Du 5 juin 2012 au 4 juillet 2012 Au CDG 47	12 juillet 2012 Au CDG 47	4 octobre 2012	CDG 47 53, rue de Cartou 47901 AGEN CEDEX 9
A.T.S.E.M. 1^{ère} CLASSE (Catégorie C)	<p>Concours externe : Ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente.</p> <p>Concours interne : Ouvert aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux fonctionnaires et agents de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours de deux années au moins de services publics effectifs effectués auprès de jeunes enfants en milieu scolaire et maternel, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant l'accès à un grade de la fonction publique.</p> <p>Troisième concours : Ouvert aux candidats justifiant, au jour des épreuves, de l'exercice, pendant une période de quatre ans au moins, soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles accomplies auprès de jeunes enfants, soit d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée d'une collectivité territoriale, soit d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable d'une association. La durée de ces activités ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p>	<u>Sur place, par voie postale et sur le site internet www.cdg40.fr :</u> Du 15 mai 2012 au 20 juin 2012 inclus Au CDG 40	28 juin 2012 Au CDG 40	17 octobre 2012	CDG 40 Maison des communes 175, place de la caserne Bosquet BP 30069 40002 MONT DE MARSAN CEDEX
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE 1^{ère} classe (Catégorie C)	Concours ouvert aux candidats titulaires : du Certificat d'auxiliaire de puériculture institué par le décret du 13 août 1947 ou du Certificat d'aptitude aux fonctions d'auxiliaire de puériculture ou du diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture. Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait, après 1971, à l'examen de passage de 1 ^{ère} en 2 ^{ème} année du diplôme d'état d'Infirmier ou, après 1979, du diplôme d'Infirmier du secteur psychiatrique.	<u>Sur place, par voie postale et sur le site internet www.cdg-64.fr :</u> Du 13 décembre 2011 au 11 janvier 2012 inclus Au CDG 64	19 janvier 2012 au CDG 64	A partir du 5 mars 2012	CDG 64 Maison des communes Rue Auguste Renoir BP 609 64006 PAU CEDEX

<p>AUXILIAIRE DE SOINS 1ère classe (Catégorie C)</p>	<p><u>spécialité aide-soignant</u> : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'aide-soignant, du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant, du diplôme professionnel d'aide-soignant ou autres diplômes, certificats ou titres mentionnés aux articles L. 4391-1 à L. 4391-4 du code de la santé publique; <u>spécialité aide médico-psychologique</u> : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique. <u>spécialité assistant dentaire</u> : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme ou titre au moins de niveau V inscrit au répertoire des certifications professionnelles délivré dans le domaine dentaire. Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait, après 1971, à l'examen de passage de 1ère en 2ème année du diplôme d'état d'Infirmier ou, après 1979, du diplôme d'Infirmier du secteur psychiatrique.</p>	<p>Sur place et sur le site internet <u>www.cdg40.fr</u> :</p> <p>Du 15 mai 2012 au 20 juin 2012 inclus</p> <p>Au CDG 40</p>	<p>28 juin 2012 Au CDG 40</p>	<p>A partir du 18 octobre 2012</p>	<p>CDG 40 Maison des communes 175, place de la caserne Bosquet BP 30069 40002 MONT DE MARSAN CEDEX</p>
<p>FILIERE SPORTIVE</p>					
<p>EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (catégorie B)</p>	<p>Concours externe : Ouvert aux candidats titulaires de l'un des diplômes homologués au niveau IV soit, le Brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES) ou du Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) délivré dans le domaine du sport ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007. Concours interne : Ouvert, aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, dans les conditions fixées par cet alinéa. (La proratisation sera effectuée pour une durée hebdomadaire de travail inférieure au mi-temps). Les services contractuels ou auxiliaires sont considérés comme services publics effectifs. Troisième concours : Ouverts aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de l'exercice pendant une durée de 4 ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent être exercées dans les domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du grade d'éducateur des activités physiques et sportives. La durée de ces activités ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p>	<p>Sur place, par voie postale et sur le site internet <u>www.cdg66.fr</u> :</p> <p>Du 5 juin 2012 au 4 juillet 2012</p> <p>Au CDG 66</p>	<p>12 juillet 2012</p>	<p>8 novembre 2012</p>	<p>CDG 66 6 rue de l'Ange 66901 PERPIGNAN</p>
<p>FILIERE SECURITE</p>					
<p>GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE (catégorie C)</p>	<p>Concours externe : Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme au moins de niveau v.</p>	<p>Sur place, par voie postale et sur le site internet <u>www.cdg59.fr</u></p> <p>Du 13 septembre 2011 au 12 octobre 2011</p> <p>Au CDG 59</p>	<p>20 octobre 2011</p>	<p>25 janvier 2012</p>	<p>CDG 59 14 RUE Jeanne Maillotte BP 1222 59013 LILLE CEDEX</p>

EXAMENS

Les examens professionnels concernent les agents titulaires d'un grade dans la Fonction publique territoriale

Nature de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Dates et lieu de retrait des dossiers	date limite et lieu de dépôt des dossiers	Date des épreuves écrites	CDG organisateurs
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Examen d'ATTACHE PRINCIPAL (catégorie A)	Cet examen est destiné exclusivement : - aux attachés qui justifient au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emplois de catégorie A ou de même niveau et comptent au moins un an d'ancienneté dans le 5 ^{ème} échelon du grade d'attaché.	<u>Sur place, par voie postale et sur le site internet www.cdg47.fr :</u> Du 3 janvier 2012 au 1 février 2012 inclus Au CDG 47	09 février 2012 Au CDG 47	17 avril 2012	CDG 47 53 rue de Cartou 47901 AGEN Cedex 09
FILIERE TECHNIQUE					
Examen D'ADJOINT TECHNIQUE 1^{ère} Classe (catégorie C) Epreuve écrite : 18 janvier 2012	Cet examen est destiné exclusivement aux adjoints techniques territoriaux de 2 ^{ème} classe ayant atteint le 4 ^{ème} échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade. ATTENTION RETRAIT DU DOSSIER UNIQUEMENT AUPRES DU CENTRE DE GESTION ORGANISATEUR DE LA SPECIALITE DEMANDÉE	<u>Sur place, par voie postale et sur le site Internet :</u> Du 5 juillet 2011 au 14 septembre 2011 inclus Au CDG organisateur de la spécialité	22 septembre 2011 Au CDG organisateur de la spécialité	Restauration Logistique et sécurité Artisanat d'art Site internet www.cdg24.fr Communication, spectacles Bâtiments, TP, VRD Site internet www.cdg33.fr Conduite de véhicules Espaces naturels, espaces verts Mécanique, électromécanique Site internet www.cdg40.fr Environnement, hygiène Site internet www.cdg47.fr	CDG 24 Maison des Communes Bd Saltgourde/Marsac BP 108 24051 PERIGUEUX CT Cedex 9 CDG 33 Immeuble Emeraude 12 rue cardinal Richaud 33049 BORDEAUX CEDEX CDG 40 175, place de la caserne Bosquet - BP 30069 40002 MONT DE MARSAN CEDEX CDG 47 53, rue de Cartou 47901 AGEN CEDEX 9

Nature de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Dates et lieu de retrait des dossiers	date limite et lieu de dépôt des dossiers	Date des épreuves écrites	CDG organisateurs
FILIERE SPORTIVE					
Examen D'EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES Promotion interne (catégorie B)	Cet examen est destiné exclusivement aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives, titulaires des grades d'opérateur qualifié et d'opérateur principal, comptant au moins huit ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins dans le cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives.	<u>Sur place, par voie postale</u> Du 5 juin 2012 au 4 juillet 2012 Au CDG 48	12 juillet 2012	8 novembre 2012	CDG 48 2 bis Boulevard Théophile Roussel 48000 MENDE
FILIERE MEDICO SOCIALE					
Examen DE PUERICULTRICE CADRE SUPERIEUR DE SANTE (catégorie A)	Cet examen est destiné exclusivement aux fonctionnaires comptant au moins trois ans de services effectifs dans le grade de puéricultrice cadre de santé ou dans le grade de puéricultrice hors classe du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales.	<u>Sur place, par voie postale et sur le site internet : www.cdg81.fr</u> Du 20 décembre 2011 au 25 janvier 2012 Au CDG 81	2 février 2012	3 avril 2012	CDG 81 Maison des communes 188 rue de Jarlard 81000 ALBI
FILIERE CULTURELLE					
Examen D'ADJOINT DU PATRIMOINE 1^{ère} classe (catégorie C)	Cet examen est destiné exclusivement aux adjoints du patrimoine territoriaux de 2 ^{ème} classe ayant atteint le 4 ^{ème} échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade.	<u>Sur place, par voie postale et sur le site internet www.cdg-64.fr :</u> Du 8 novembre au 7 décembre 2011 inclus au CDG 64	15 décembre 2011 Au CDG 64	20 mars 2012	CDG 64 Maison des communes Rue Auguste Renoir BP 609 64006 PAU CEDEX
FILIERE SOCIALE					
Examen D'AGENT SOCIAL 1^{ère} classe (catégorie C)	Cet examen est destiné exclusivement aux agents sociaux territoriaux de 2 ^{ème} classe ayant atteint le 4 ^{ème} échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade.	<u>Sur place, par voie postale et sur le site internet www.cdg40.fr :</u> Du 15 mai 2012 au 20 juin 2012 inclus Au CDG 40	28 juin 2012 Au CDG 40	17 octobre 2012	CDG 40 175, place de la Caserne Bosquet – BP 30069 40002 MONT DE MARSAN CEDEX

Nature de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Dates et lieu de retrait des dossiers	date limite et lieu de dépôt des dossiers	Date des épreuves écrites	CDG organisateurs
FILIERE ANIMATION					
Examen D'ADJOINT D'ANIMATION de 1^{ère} classe (catégorie C)	Cet examen est destiné exclusivement aux adjoints territoriaux d'animation de 2 ^{ème} classe ayant atteint le 4 ^{ème} échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade.	<u>Sur place, par voie postale et sur le site internet www.cdg-64.fr :</u> Du 8 novembre 2011 au 7 décembre 2011 Au CDG 64	15 décembre 2011 Au CDG 64	20 mars 2012	CDG 64 Maison des communes Rue Auguste Renoir BP 609 64006 PAU CEDEX
FILIERE POLICE					
Examen DE CHEF DE SERVICE DE POLICE (catégorie B)	Cet examen est destiné exclusivement aux fonctionnaires territoriaux âgés de 38 ans au moins au 1 ^{er} janvier de l'année de l'examen et qui comptent à cette date au moins 8 ans de services effectifs accomplis dans le cadre d'emplois des agents de police municipale en position d'activité ou de détachement.	<u>Sur place, par voie postale et sur le site internet www.cigversailles.fr :</u> Du 4 octobre 2011 au 7 décembre 2011 Au CIG GRANDE COURONNE	15 décembre 2011 Au CIG GRANDE COURONNE	19 avril 2012	CIG GRANDE COURONNE 15 rue Boileau BP 855 78008 VERSAILLES CEDEX